

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 17 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 17 janvier 2022 à 19h00, sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants. Cette séance s'est tenue par TEAMS.

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Jo-Annie Castilloux
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistent également à la séance, madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 janvier 2022.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par TEAMS et que les membres du conseil et les officiers municipaux soit autorisés à y assister à distance, à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par TEAMS et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer .

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-01-003

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de décembre 2021
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de décembre 2021
7. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 décembre 2021
8. Correspondance
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-01 – règlement de taxation pour l'année 2022
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2022
11. Dons
12. Paiements de factures
13. Octroi de la concession du restaurant du CPA La Souche à Madame Diane Anglehart
14. Recommandation d'embauche – emploi CPA La Souche
15. Projet de loi 49 – formation pour tous les élus : Le comportement éthique
16. Achat d'un véhicule tout terrain et de chenilles pour le CPA La Souche
17. Résolution d'autorisation pour le directeur des loisirs, culture et tourisme à produire une demande pour le programme Emplois d'Été Canada
18. Vente de terrain (lot : 6 169 259) appartenant à la municipalité
19. Approbation du budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation
20. Résolution : condition salariale de monsieur Langis Huard et de madame Marie-Claude Langlois
21. Nomination du vérificateur pour l'année 2022
22. Nomination d'un(e) représentant(e) pour la politique familiale
23. Nomination d'un(e) représentant(e) pour le comité des civilités
24. Subvention - Bibliothèque Bonheur-d'Occasion
25. Don - Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons
26. Prix remis pour le concours de décorations extérieures du temps des fêtes
27. Achat d'équipement – entretien ménager
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-03 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons
29. Invitation pour les employés/pompiers de prendre connaissance des codes et politiques de la municipalité de Port-Daniel-Gascons
30. Demande de prix : Xylem
31. Achat de matériel de monsieur Raoul Briand
32. Demande de prix – étude de la qualité de l'eau – rang 2 de Gascons
REPORTÉ
33. Demande de prix- Installation conduites d'égout-Route de La Rivière Port-Daniel **REPORTÉ**
34. Autorisation – appel d'offres pour la génératrice au Complexe municipal
35. Affaires nouvelles
 - a) Demande de prix : procéder au remplacement du drain principal au CPE P'tits coquillages
36. Période de questions
37. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-005

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que pour la période de décembre 2021 : la liste des chèques portant les numéros #911537 à #911631 et #915459 à #915502 au montant de 203 436.19\$, la liste des prélèvements portant les numéros #900685 à #900716 au montant de 67 705.61\$ et les dépôts directs au montant de 859 029.79\$, le tout pour un grand total de 1 130 171.59\$ soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-006

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de décembre 2021 au montant de 65 903.71\$ et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2021

La directrice générale dépose au conseil municipal les états des revenus et dépenses au 31 décembre 2021.

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir;

- ✓ Légion Canadienne – filiale 203 : lettre de remerciement pour le don (achat d'une couronne pour le Jour du Souvenir)
- ✓ Ministère des Transports du Québec- Programme d'aide à la voirie locale- demande d'aide financière non retenue
- ✓ Ministère des Transports du Québec- programmation en voirie locale (TECQ).

2022-01-007

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01 – RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

Madame Marie-Ève Allain, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-01 – règlement de taxation pour l'année 2022;
- Dépose le projet du règlement numéro 2022-01 – règlement de taxation pour l'année 2022;

PROJET **RÈGLEMENT 2022-01** **RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022**

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2022 au montant de 5 515 867 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2022 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 17 janvier 2022;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été adoptée à la séance du 17 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 2022-01 ayant pour objet d'établir le taux de taxes foncières générales ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2022 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière générale, régime à taux variés, soit et est établie suivant les catégories:

Résiduelle (résidentielle et autres)	0,59000/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus	0,59000/100 \$

Immeubles non résidentiels	1,15850/100 \$
Immeubles industriels	1,20850/100 \$
Immeubles agricoles	0,59000/100 \$

ARTICLE 3

Le conseil municipal fixe les taux de taxes des services municipaux pour l'année 2022 comme suit:

A) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102,64 \$/ unité pour le secteur concerné. Le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273,49 \$/unité pour le secteur concerné.

B) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC:

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25 \$/unité pour le secteur concerné.

C) TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10 \$/ unité de logement résidentiel.

D) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 285 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE. Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 300 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI.

La tarification pour le service des matières résiduelles est en concordance avec le règlement numéro 2022-02

E) TAUX DE TAXES

POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU :

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 28.34 \$/unité. La tarification pour le financement de la recherche en eau est en concordance avec les règlements 2004-03 et 2007-01 et la résolution numéro 2019-09-475.

ARTICLE 4

L'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ARTICLE A Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

- ARTICLE B L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 30^{ième} jour qui suit l'expédition du compte de taxes. **(04 avril 2022)**
- ARTICLE C L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 91^{ième} jour de la première échéance mentionnée à l'article B. **(05 juillet 2022)**
- ARTICLE D L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 92^{ième} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement, mentionné à l'article C. **(06 octobre 2022)**
- ARTICLE E Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites aux articles B, C et D.
- ARTICLE F Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.
- ARTICLE G Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

ARTICLE 5

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2022.

ARTICLE 6

FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 10 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2022-01-008

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES

Monsieur Marc-Aurèle Blais, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2022;
- Dépose le projet du règlement numéro 2022-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2022;

PROJET **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02**

ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION
POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE ces coûts n'incluent pas ceux découlant de la fermeture du site d'enfouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 17 janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____,
appuyé par _____ et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2022-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2022 » qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2022-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2022 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement prévoit l'application d'une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel calculé sur la base d'unités, en fonction d'un tarif de base d'unités ;

Le tarif de base d'unités est évalué à 285 \$/unité pour le résidentiel, les multi-logements 1-4 et les E.A.E. pour les catégories suivantes:

Logement où l'on tien feu et lieu	1.0 unité
Logement saisonnier	1.0 unité
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0 unité

Le tarif de base d'unités est évalué à 300 \$/unité pour les multi-logements 5 et plus et les ICI.

Une grille de tarification pour les ICI est jointe à l'annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque

générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l'enfouissement, la récupération ou la valorisation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

ANNEXE 1

Nom du ICI	no de porte	Rue	Unités 2022
Aréna de Port-Daniel-Gascons	29	Route Chapados	6
Boucherie Le Roi de la Viande	200	Route 132 Ouest	5.5
Bureau d'Information Touristique	8	Route 132	2
C.L.S.C de PDG + Point de service mun., serv. Amb.	63	Route 132 Ouest	10
Caisse Populaire Desjardins	35	Route 132 Ouest	1
Casse-croûte chez Dedy	69	Route 132 Ouest	6
Casse-croûte Chez Ti-Bert	412	Route 132 Ouest	2
Casse-Croûte du Havre	541	Route 132	4
Centre de santé Segura	425	Route 132	1
Centre de Rénovation Port-Daniel BMR	518	Route 132	5
Centre petite enfance (garderie)	423	Route Bellevue	4
Centre Plein Air La Souche	21	Route du Camp-des-Étudiants	4
Ciment McInnis	50	Route 132	27
Club de l'Âge d'Or La Renaissance P-Daniel	422	Route 132	0.5
Club de l'Âge d'Or les Trois Étoiles	177	Route 132	0.5
Complexe municipal	440	Route Bellevue	6
Construction Al Éco Cormier	245	Route de la Rivière	1
Construction Jean & Robert	348	Route 132 Ouest	1
Construction MTR Lévesque Inc.	511	Route 132	1
Construction Rivière Port-Daniel Inc	146	Route de la Rivière	0
Constructions Jean-Paul Parisé	259	Route 132 Est	1
Consultants O.P.R. (4 bureaux)	540 A	Route 132	1
Crustacés G. Roussy	459	Route 132	2
Denise McInnis (vitraux)	561	Route de l'Anse McInnis	0.5
Dépanneur P.M.	414	Route 132	3
Dépanneur Yves Michel	215	Route de la Rivière	1,5

École Le Phare	110	Route de Clemville	6
École primaire St-Bernard	40	Route 132 Ouest	6
École Shigawake- Port-Daniel	116	Route 132	4
Fruits de mer Gascons Ltée (bureaux)	2	Route du Havre	1
Garage Brotherton	10	Route 132 Est	1
Garage Daniel Langlois	412	Route du Capitaine Fournier	1
Garage Gaétan McInnis	475	Route 132	1
Gare Via Rail Canada Inc. (G'Art)	490	Route 132	1
Gîte Bleu sur Mer	504	Route 132	0,5
Gîte La Conche St-Martin	252	Route de la Rivière	0
Gîte la Maison Narcisse	263	Route 132 Est	0,5
Gîte Le Manoir du Vieux Presbytère	1	Rue de l'Église	1
Gîte les Acres Tranquilles	252	Route Gérard D. Lévesque	0,5
Halte routière	104	Route de la Pointe	5
Havre de pêche (Gascons)	0	Route du Havre	6
Havre de pêche de Port-Daniel	0	Route du Quai	6
Info-Marine	30	Route 132 Ouest	1
Les Moteur C.A. Inc	106	Route 132 Est	5,5
Marché C. Huard Ltée	117	Route 132	3
Marché Dor'É	140	Route 132 Est	10
Marché Richelieu DT Langlois	530	Route 132	5.5
Marie-France Turmel ostéopathe	553	Route de l'Anse McInnis	1
Meubles Assels	395	Route Bellevue	8
Motel de l'Anse	551	Route de l'Anse McInnis	2
Motel Villa Anna	444	Route Bellevue	2
Mun. de Port-Daniel-Gascons (vieux couvent, gym)	12	Route du Vieux-Couvent	4
Mun. De Port-Daniel-Gascons (L'Église anglicane)	20	Route 132 Ouest	1
Mun. PDG, bibliothèque (Maison LeGrand)	494	Route 132	2
Navigation Dunamis inc. (entrepôt)	138	Route 132 Ouest	2
Pharmacie Jean-Coutu Inc. + entrepôt	4	Route du Havre	5
Poste Canada (Gascons)	4	Route 132 est	2
Poste Canada (Port-Daniel)	500	Route 132	2
Réserve Faunique de Port-Daniel	262	Route du Parc	8
Résidence Ste-Germaine	1	Route 132 Est	1

Restaurant l'Étala	542	Route 132	1
Robert Brotherton (entretien machinerie lourde)	5	Route 132 Est	0
Salon de coiffure Nancy Briand	435	Route Bellevue	0,5
Salon de coiffure AIMCI	342	Route 132 Ouest	0,5
Salon de coiffure Jean-Guy	27	Route 132	0,5
Salon de coiffure Jeannette	145	Route 132 Ouest	0
Salon de coiffure Mylène	504	Route Anse McInnis	0,5
Salon de coiffure Mimi		Route 132	0
Salon funéraire Fortin & Fils Ltée	400	Route du Capitaine Fournier	0,5
San'Hy Pro et Steamatic	534	Route 132	3
Soudure Jones	348	Route Bellevue	9
Soudure Port-Daniel Inc.	334	Route 132	1
Terrain de jeux (Mun. PDG)	417	Route du Capitaine Fournier	2,5
Marianne Harvey, médecin	453	Route 132	1
Ongles et bronzage Crystal	145	Route 132	1

2022-01-009

11. DONNS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don aux organismes suivants :

- Croix-Rouge Canadienne : 50\$
- Fondation CHU Ste-Justine : 50\$
- Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 50\$
- New-Carlisle High School : 150\$
- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : 50\$
- Effets scolaires Polyvalente de Paspébiac : nouvelle élève domiciliée à Port-Daniel : 108,70\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-010

12. PAIEMENTS DE FACTURE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Tourisme & Commerce MRC du Rocher-Percé : facture reliée à la carte de membre Ville et Municipalité 2022 au montant de 500\$, avant taxes
- Slogti : facture reliée au contrat de service Memento, du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022 au montant de 432.60\$, avant taxes
- ADMQ : facture reliée au renouvellement de la cotisation de membre pour 2022 au montant de 495\$, avant taxes
- FQM Assurance Inc. : facture reliée au renouvellement d'assurance du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022;
 - Renouvellement d'assurance au montant de 101 590.18\$
 - Modification de police au montant de 8 619.72\$
 - Assurance accident pompiers au montant de 626.75\$

- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée au projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 9 287.12\$, avant taxes (résolution 2019-02-112)
- Eurovia Québec Construction Inc. : facture reliée au projet de resurfaçage des routes de la Rivière, Chenel, de la Prée et Clemville au montant de 69 323.35\$, avant taxes. Cette dépense est inscrite au règlement numéro #2020-02.
- Energère : facture reliée à l'éclairage de rue au montant de 50 137,65\$ avant taxes. Cette dépense est inscrite au règlement #2021-01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffière-trésorière

2022-01-011 13. OCTROI DE LA CONCESSION DU RESTAURANT DU CPA LA SOUCHE À MADAME DIANE ANGLEHART

Suite à l'appel d'offres lancé pour la concession du restaurant du CPA La Souche, une soumission a été déposée par madame Diane Anglehart.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de madame Diane Anglehart concernant la concession du restaurant du CPA La Souche.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec madame Diane Anglehart.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-012 14. RECOMMANDATION D'EMBAUCHE – EMPLOI CPA LA SOUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage de poste d'un journalier saisonnier au Centre Plein Air La Souche se terminant le 5 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu quatre candidatures et que 3 candidats ont passé une entrevue verbale;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de John Walker comme journalier attitré au CPA La Souche, ayant un statut de salarié saisonnier à 40 heures par semaine pour quatorze (14) semaines pour la présente saison et 18 semaines pour les saisons subséquentes, le tout au salaire et avantages et obligations établis par la convention collective en vigueur. Le salarié débutera à l'échelon 1.

Ce journalier saisonnier aura la responsabilité de l'aménagement des sentiers, des travaux et de l'entretien extérieur du Centre Plein Air La Souche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-013

15. PROJET DE LOI 49 – FORMATION POUR TOUS LES ÉLUS : LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Déposé en novembre 2019 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le projet de loi no 49 (PL49) modifie la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

Dans l'objectif de renforcer la confiance des citoyens à l'égard de leurs institutions municipales, le PL49 élargit les capacités d'intervention de la Commission en lui donnant un rôle et des responsabilités accrues pour favoriser une meilleure formation des élus, en rehaussant les standards éthiques et déontologiques qui leur sont applicables et en donnant à la Commission des nouveaux moyens pour réaliser des enquêtes plus complètes et efficaces.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les frais d'inscription pour chacun des élus à la formation en ligne : le comportement éthique, en lien avec le projet de loi 49, au montant de 149\$ chacune. La dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-014

16. ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN ET DE CHENILLES POUR LE CPA LA SOUCHE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise, pour le Centre Plein Air La Souche, l'achat :

- d'un véhicule tout terrain au montant de 10 000\$ (conditionnel à une inspection mécanique)
- de chenilles de Maltais Performance au montant de 5 634\$ avant taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-015

17. RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME À PRODUIRE UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour le Comité des loisirs dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour 4 étudiants pour les parcs et les infrastructures sportives.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour la Corporation Touristique de Port-Daniel dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour 3 étudiants (2 pour le kiosque touristique et un (1) pour le parc Colborne.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour la gestion du patrimoine dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour un étudiant pour le patrimoine immobilier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-016

18. VENTE DE TERRAIN (Matricule : 6 169 259) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.1 du code municipal, il est spécifié que : sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux ;

ATTENDU QUE la municipalité peut, dans certaines conditions, aliéner un bien de gré à gré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu;

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la vente du terrain, matricule 6 169 259 pour une superficie de 2 443.1m² lui appartenant à madame Brandice Duguay et à monsieur Alexandre Rail, propriétaires du matricule 6 192 263, au montant de 4 200\$ (valeur au rôle d'évaluation). Il est entendu que les services du notaire pour la préparation de l'acte de vente soient assumés par madame Brandice Duguay et monsieur Alexandre Rail ainsi que les frais d'arpentage, s'il y a lieu.

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale et le maire à signer tous les documents relatifs à cet acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-017

19. APPROBATION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- approuve le budget 2022 de l'Office Municipal de l'Habitation de Port-Daniel-Gascons.
- Autorise le versement de 10 180\$ pour la contribution financière de 2022 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-018

20. RÉOLUTION : CONDITIONS SALARIALES DE MONSIEUR LANGIS HUARD ET DE MADAME MARIE-CLAUDE LANGLOIS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons statue sur les conditions salariales de monsieur Langis Huard et de madame Marie-Claude Langlois comme suit :

- ❖ Monsieur Langis Huard : Échelon 4
- ❖ Madame Marie-Claude Langlois : Échelon 4

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-019

21. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme la firme Raymond Chabot Grant et Thornton Inc. à titre de vérificateur pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-020

22. NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR LA POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à la nomination de monsieur Marc-Aurèle Blais et madame Sylvie Blais comme représentant et représentante pour la politique familiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-021

23. NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR LE COMITÉ DES CIVILITÉS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à la nomination de madame Marie-Ève Allain comme représentante pour le comité des civilités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-022

24. SUBVENTION – BIBLIOTHÈQUE BONHEUR-D'OCCASION

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un versement au montant de 1 000\$ pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Bonheur-d'Occasion. Ce montant sert à l'achat de livres, de fournitures, papeterie, d'activités, etc...

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-023

25. DON – ASSOCIATION DES POMPIERS DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don au montant de 1 500\$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons pour le fonctionnement de celle-ci. La directrice générale dépose le bilan 2021 fourni par le directeur du service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-024

26. PRIX REMIS POUR LE CONCOURS DE DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DU TEMPS DES FÊTES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux personnes suivantes un prix de 75\$/chacun (par tirage au sort) pour le concours de décorations extérieures du temps des fêtes.

District 1 : Betty Benwell
District 3 : Renée Langlois
District 5 : Yvon Roussy

district 2 : Nadine Anderson
district 4 : Charles Blais
district 6 : Fernand Roussy

Remerciements à monsieur Richard Briand du Centre de Rénovation Port-Daniel-BMR pour deux bons d'achat de 25\$ qui ont été gagnés par Chrissy Duguay et Dominic Grenier.

Merci à tous ceux et celles qui se sont inscrits au concours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-025

27. ACHAT D'ÉQUIPEMENT – ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'équipement pour l'entretien ménager au montant de 4 387.39\$, taxes et transport inclus. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-026

28. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

ATTENDU QU'en vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Madame Sylvie Blais, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-03 – code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Port-Daniel-Gascons;
- Dépose le projet du règlement numéro 2022-03 – code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Port-Daniel-Gascons

(voir cahier pour le projet de règlement)

2022-01-027

29. INVITATION POUR LES EMPLOYÉS/POMPIERS DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CODES ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Afin de promouvoir l'éthique et les bonnes pratiques déontologiques en tant qu'employé/pompier de la municipalité, il est important, en ce début d'année, de se remémorer les différentes codes et les différentes politiques de la municipalité;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à informer par le biais d'une correspondance à tous les employés et pompiers de la municipalité à prendre connaissance des codes et politiques suivants, qu'ils ont en mains et de confirmer par le biais d'un accusé-réception que la lecture a été fait dans les dix jours de la réception de la correspondance.

- Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- Politique sur la consommation d'alcool et de drogues

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-028

30. DEMANDE DE PRIX : XYLEM

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Accepte la soumission de XYLEM pour le remplacement d'une pompe au montant de 17 007\$, avant taxes
- Autorise le paiement sur réception de la facture

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-029

31. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE MONSIEUR RAOUL BRIAND

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'équipement de monsieur Raoul Briand au montant de 300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

32. DEMANDE DE PRIX – ÉTUDE DE QUALITÉ D'EAU – RANG 2 DE GASCONS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

33. DEMANDE DE PRIX – INSTALLATION CONDUITES D'ÉGOÛT-ROUTE DE LA RIVIÈRE PORT-DANIEL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2022-01-030

34. AUTORISATION – APPEL D'OFFRES POUR LA GÉNÉRATRICE AU COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour une génératrice au Complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

35. AFFAIRES NOUVELLES

2022-01-031

a) DEMANDE DE PRIX – REMPLACEMENT DU DRAIN PRINCIPAL AU CPE P'TITS COQUILLAGES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Le Groupe Ohméga Inc. pour procéder au remplacement du drain principal au CPE P'tits coquillages au montant de 5 226.86\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminée au conseil municipal.

2022-01-032

37. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 42 .

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, directrice générale